



## Conditions particulières de fourniture d'énergie électrique à prix libre

**Clients résidentiels et professionnels  
raccordés au Réseau Public de Distribution**

**Opération d'AutoConsommation Collective**

Entre :

SH DE CHAVORT, Société par Actions Simplifiées au capital de 3 548 662 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le n° 519 642 011, dont le siège social est situé 52 Avenue Georges Clémenceau, 78110 Le Vésinet, représentée par Monsieur Philippe Baudry, agissant en qualité de Président de la société Holding Dream Energy, président de la société SH DE CHAVORT,

Ci-après désignée le « **Producteur** »

D'une part

Et

[Nom de la commune], commune membre de la Communauté de communes Cœur de Savoie, dont le siège social est sis [Adresse du siège social] représentée par [Madame/Monsieur] [...] agissant en qualité de [Qualité du représentant], dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal du [date de la délibération] mise en annexe du Contrat.

Ci-après désignée le « **Consommateur** »

D'autre part

Ci-après désignées collectivement les « Parties » ou individuellement une « Partie ».

Les Parties participent toutes deux à une opération d'AutoConsommation Collective en étant membres de l'association « ACC Cœur de Savoie Energie », personne morale organisatrice (PMO) de l'opération à la date de signature des présentes. Afin de permettre au Consommateur de bénéficier de l'énergie produite par le Producteur dans le cadre de la présente opération d'AutoConsommation Collective, les Parties ont décidé de conclure le présent contrat de fourniture d'énergie électrique avec les conditions particulières propres à cette fourniture, les Conditions Générales et toutes annexes et avenants (le « Contrat »).

### 1. Correspondance

Tout courrier relatif à l'exécution du Contrat devra être adressé exclusivement à l'attention des interlocuteurs indiqués ci-après (ou leurs successeurs éventuels). Toute modification devra être notifiée préalablement à l'autre Partie quinze (15) jours calendaires pour pouvoir être opposable.

#### 1.1. Producteur(s)

**Coordonnées et caractéristiques du site de production concerné (\*)**

Identité du titulaire du contrat d'accès au RPD : SH DE CHAVORT

Dénomination du site : CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE CHAVORT

Adresse : PONT DE MONTMELIAN 73800 MONTMELIAN

N° du point de référence mesure PRM : | 5 | 0 | 0 | 5 | 4 | 3 | 7 | 7 | 5 | 7 | 9 | 5 | 0 | 7 |

Puissance de raccordement en injection : 2 000 kW

 Particulier  Professionnel

Coordonnées contact :

Société	Prénom Nom	Téléphone	Courriel
SH DE CHAVORT	Baptiste Roy	01 30 71 12 62	<a href="mailto:exploitation@dream-energy.fr">exploitation@dream-energy.fr</a>
		06 24 32 85 31	<a href="mailto:baptiste.roy@dream-energy.fr">baptiste.roy@dream-energy.fr</a>

\* : Si plusieurs sites : dupliquer le tableau ci-dessus

## 1.2. Consommateur(s)

### Coordonnées et caractéristiques du site de consommation concerné (\*)

Identité du titulaire du contrat d'accès au RPD : .....

Dénomination du site : .....

Adresse : .....

N° du point de référence mesure PRM : | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ |

Puissance souscrite : ..... kVA

 Particulier  Professionnel

Coordonnées contact :

Société	Prénom Nom	Téléphone	Courriel
.....	.....	.....	.....

\* : Si plusieurs sites : dupliquer le tableau ci-dessus

Le Consommateur atteste que l'électricité autoconsommée est destinée à ses besoins propres et ne fera l'objet d'aucune vente à un tiers. Le Consommateur autorise le Producteur à obtenir et à utiliser les informations du/des Site(s) et/ou du point de livraison requises dans le cadre de l'exécution du Contrat en conformité avec les dispositions applicables.

Le Consommateur a pris connaissance des annexes ainsi que des Conditions Générales de Vente qu'il a acceptées.

## 2 – Prix unitaire

L'énergie électrique autoconsommée par le Consommateur, au titre du Contrat, est facturée selon les prix suivants :

Prix unitaire de l'énergie autoconsommée collectivement par le consommateur (€/MWh)												
	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
2024	-	-	-	-	-	120	120	120	120	120	120	120

Les prix ci-dessus sont hors TURPE, taxes, taxes locales, impôts, charges et contributions. Toute évolution légale ou réglementaire conduisant à une modification du TURPE, des taxes, impôts, charges ou contributions se traduira par une modification automatique en transparence du prix facturé au Consommateur et le cas échéant, des modalités et périodicité de facturation prévues dans ces dispositions.

### 3 – Composition du prix global

Les prix TTC sont calculés à partir :

- Des taxes et contributions en vigueur s'appliquant sur le prix du MWh :
  - La TVA au taux de 20%,
  - L'Accise sur l'électricité, soumise à la TVA au taux de 20%.

Les montants de l'Accise sur l'électricité ainsi que les taux de TVA évoluent conformément à la loi.

Les prix unitaires du MWh TTC du 01/06/2024 au 31/12/2024 sont :

Année 2024	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
<b>Prix unitaire (€ HT/MWh)</b> Energie ACC	-	-	-	-	-	120	120	120	120	120	120	120
<b>Prix unitaire (€ HT/MWh)</b> Accise sur l'électricité												
Segment C5 (puissance ≤36 kVA)	1	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
Segment C2-C4 (puissance >36 kVA)	0,5	20,5	20,5	20,5	20,5	20,5	20,5	20,5	20,5	20,5	20,5	20,5
<b>Prix unitaire (€ TTC/MWh)</b> Energie ACC												
Segment C5 (puissance ≤ 36 kVA)	-	-	-	-	-	169,2	169,2	169,2	169,2	169,2	169,2	169,2
Segment C2-C4 (puissance >36 kVA)	-	-	-	-	-	168,6	168,6	168,6	168,6	168,6	168,6	168,6

### 4 – Volume d'autoconsommation théorique du Consommateur

Le Consommateur déclare que son volume d'autoconsommation théorique annuel est de ... MWh.

En tout état de cause, le Consommateur prend acte qu'aucun engagement en terme de volume de production d'électricité et de mise à disposition dans le cadre du présent Contrat n'est pris par le Producteur et par conséquent, qu'aucune indemnisation en cas de défaut de production d'électricité par le Producteur ne pourra être demandée à ce titre par le Consommateur.

## **5 – Modalité d'expédition de la facture**

Le Consommateur souhaite que les factures soient expédiées [ l'adresse du PdL / à l'adresse suivante / à l'adresse d'un tiers désigné comme payeur par le(s) Consommateur(s)]

## **6 – Annexes**

[ ]

Fait le [ ]

Par signature électronique.

---

Le Producteur  
SH DE CHAVORT

---

Le Consommateur  
[ ]